

APPEL A PROJETS

lancé par

l'Association France Parkinson

Reconnue d'utilité publique (décret du 17 juin 1988)

18, rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Tél. 01 45 20 22 20 – mail : scientific@franceparkinson.fr

SUBVENTIONS 2017

26 janvier 2017 :	Date de publication
27 mars 2017:	Date limite de réception des demandes
Juin 2017 :	Sélection par le Comité Scientifique
Octobre-Janvier 2017 :	Début de financement
Durée de la subvention :	2 ans maximum

FRANCE PARKINSON met au concours des **SUBVENTIONS** dans le but de soutenir des équipes de recherche dans la réalisation de projets innovateurs et de qualité portant sur **la maladie de Parkinson**. L'objectif est de développer une meilleure compréhension de la maladie, de stimuler le développement de nouvelles alternatives diagnostiques et thérapeutiques ainsi que l'exploration de nouvelles pistes pour le développement d'un traitement curatif. Le programme de recherche pourra être clinique ou fondamental.

Chaque subvention, d'une durée maximale de 2 ans, sera dotée d'un montant plafonné à **35.000€**.

Une demande de subvention pourra être couplée à une demande de bourse dont le dossier devra être complété séparément.

Une équipe de recherche bénéficiant d'une subvention ou d'une bourse France Parkinson encore en cours **n'est pas admissible pour une subvention 2017**. Une subvention ou une bourse est considéré « clôt » lorsque les rapports financiers et scientifiques finaux ont été consignés et validés par France Parkinson.

Les demandes seront évaluées par le Comité Scientifique de France Parkinson constitué de cliniciens et chercheurs spécialisés dans la maladie de Parkinson. Les attributions seront décidées en juin 2017 et les réponses seront données par écrit fin juin/début juillet.

Les responsables scientifiques des projets **non retenus** seront avisés et recevront une brève critique de leur demande.

CONVENTION ET MODALITES DE FINANCEMENT

Une convention de financement devra être signée entre France Parkinson et l'organisme ou l'institution gestionnaire de la subvention. Celui-ci **devra obligatoirement être basé en France.**

Dans le cas où le bénéficiaire serait une Association, les statuts et rapports d'activités 2016 (bilan) devront être fournis afin de rédiger une convention tripartite.

Si la convention n'est pas **signée dans les 12 mois** suivant la sélection par le Comité Scientifique, il n'y sera donné aucune suite/financement par l'Association France Parkinson.

Le versement du montant de la subvention sera effectué en **2 échéances**:

- 1^{er} versement après signature de la convention (sous réserve de l'obtention de l'autorisation du CPP et du certificat d'assurance pour les projets cliniques).
- 2^{ème} versement après réception par France Parkinson de (i) un rapport financier intermédiaire justifiant l'utilisation des fonds déjà versés et (ii) un rapport scientifique intermédiaire démontrant l'avancée du projet.

Les documents nécessaires au démarrage du projet doivent être obtenus dans les **12 mois** (bourses et subventions) qui suivent la signature de la convention.

Dans le cas de sommes inutilisées pour le projet accordé, la restitution des sommes non dépensées est requise par l'Association pour être réaffectées aux fonds dédiés à la recherche.

CONDITIONS EN MATIERE DE RAPPORT et D'IMAGE

Le responsable scientifique du projet subventionné devra présenter un rapport scientifique final de ses travaux de recherche dans les **90 jours** suivant la fin de la subvention. Toutes communications et publications scientifiques se rapportant à l'activité scientifique du projet financé devront mentionner le soutien de France Parkinson et un exemplaire devra être joint au rapport.

L'organisme gestionnaire devra présenter un rapport financier final détaillé justifiant la dépense de la somme attribuée dans les **90 jours** suivant la fin de la subvention.

Les chercheurs impliqués dans les projets subventionnés pourront être sollicités afin de présenter leurs travaux de recherche auprès de Comités Département France Parkinson proches de leur Centre de Recherche, et/ou durant la Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson qui se tient annuellement à Paris.

Les chercheurs impliqués dans les projets subventionnés pourront également être sollicités pour des photos et/ou vidéos sur leur lieu de travail.

DOSSIERS POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les demandes de subventions, **complétées et signées par le Demandeur et du Directeur du Laboratoire de recherche**, devront être soumises par mail à : scientific@franceparkison.fr **au plus tard le 27 mars 2017**. Elles devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation en français détaillant le projet de recherche (*en absence d'un résumé, le dossier ne sera pas soumis à l'avis du Comité Scientifique de l'Association*).

Les demandes de subvention 2017 devront contenir les renseignements suivants (détails dans le formulaire "Demande de subvention 2017" ci-dessous):

- Une description du groupe de recherche indiquant notamment le nom de Demandeur, du Chef de Service et des principaux collaborateurs, le nom du Laboratoire ou Service dans lequel sera effectué le projet, ainsi que le titre du projet proposé avec les dates du début et fin prévues.
- Un budget détaillé par ***lignes de dépense***.
Les fonds **pourront couvrir** :
 - Les frais de fonctionnement;
 - Salaire/rémunération pour stagiaires (au maximum **30% du montant total demandé**);
 - L'achat d'équipement nécessaire à la recherche (au maximum **20% du montant total demandé**) **joindre les devis** ;
 - Les frais de mission et de publication (au maximum **10% du montant total demandé**).
 - France Parkinson sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires **une suppression des frais de gestion** prélevés par eux sur les soutiens que verse l'association. De même les **frais de promotions** ne sont par principe pas couverts par le financement attribué par France Parkinson et devront faire l'objet d'un co-financement. En cas de stricte impossibilité, le taux des frais de gestions imputable au projet sera **plafonné à 2% du montant total demandé**. Les taux de frais de gestion et de promotions **seront au total plafonnés à 10% du montant demandé**.
Ces frais devront être spécifiés dans le budget détaillé.
- Une description détaillée du **projet de recherche** indiquant notamment le but de l'étude, son bien-fondé, les procédures expérimentales détaillées qui seront utilisées, la contribution du projet pour l'amélioration de la connaissance de la maladie de Parkinson et les résultats escomptés;
- La liste des articles originaux de l'équipe inhérents au projet au cours des 5 dernières années;
- Un résumé du projet pour le grand public ;
- Le nom et adresse de l'organisme gestionnaire et du responsable de cet organisme.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017

Les demandes de subventions, **complétées et signées par le Demandeur et le Chef de Service**, devront être soumises par mail à scientific@franceparkison.fr **au plus tard le 27 mars 2017** et devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation en français détaillant la recherche (*en absence d'un résumé, le dossier ne sera pas soumis à l'avis du Comité Scientifique de l'Association*). **Aucun dossier papier ne sera traité.**

1) Informations personnelles

- Nom et Prénom :
- Nom du laboratoire:
- Adresse du laboratoire :
- Téléphone du laboratoire :
- Email du demandeur

2) Information sur le laboratoire

- Nom et titre du Directeur du Laboratoire et de ses principaux collaborateurs
- Autres subventions acquises ou espérées pour le projet de recherche présenté (organismes et montants) :
- Spécialisation du Laboratoire :
- Statut du Laboratoire : public académic privé autre (spécifié):.....
- Effectif du personnel de recherche :
- Effectif du personnel technique :
- Citer les principales Ressources financières du laboratoire (ANR, Union européenne, etc.).

3) Informations sur le projet

- Titre du projet de recherche proposé :
- Dates de début et fin du projet proposé :
- Indiquer si une demande de bourse est associée à cette subvention : oui non
 - Si oui, préciser le nom du demandeur :

Description du projet de recherche en tenant compte des points suivants :

Ne pas excéder **8 pages**, (calibri 11, interligne 1), références et résumé inclus, annexes *non comprises*.

La description du projet doit contenir les points suivants :

- a) Titre du projet
- b) Résumé du projet (200 mots maximum).
- c) Présentation détaillée de la recherche, montrant:
 - Introduction (il n'est pas nécessaire d'introduire les généralités de la maladie de Parkinson) ;
 - Les objectifs de l'études par rapport à « létat d'art » (importance, pertinence et portée) ;

- Le bien fondé de l'approche proposée (données préliminaires)
 - Le plan expérimental
 - Les méthodologies qui seront utilisées (incluant la méthode d'analyse des données), les limites possible et des solutions alternatives ;
- d) Résultats escomptés ;
- e) Justifiant de l'étude : en quoi contribuera-t-elle à améliorer notre connaissance de la maladie de Parkinson
- f) Références bibliographiques (calibri 9 acceptable).

Annexes à joindre à la description du projet de recherche :

1. Liste des articles originaux de l'équipe inhérents au projet au cours des 5 dernières années (1 page).
2. Budget financier détaillé par lignes de dépenses (en accord avec les directives de France Parkinson décrites dans l'Appel d'Offres 2017).
3. Nature des moyens (locaux, matériels, techniques spécifiques) disponibles ou nécessaires à la réalisation du projet (1/2 page).
4. Résumé du projet pour le grand public (200 mots/non confidentiel).

Je m'engage :

- 1) A respecter le cahier des charges du présent appel d'offre.
- 2) A mentionner le soutien de l'Association France Parkinson dans les publications afférentes au projet et à en adresser un tiré à part à l'Association.
- 3) A remettre un rapport scientifique sur le travail effectué au plus tard 90 jours après la fin de la période prévue pour le projet.
- 4) A remettre un rapport financier détaillé par ligne et date de dépenses sur l'utilisation de la subvention au plus tard 90 jours après la fin du projet.

Date :

Signature du demandeur

Directeur du laboratoire

Quel sera l'organisme chargé de la gestion du financement :

Nom :

Adresse :

Préciser le responsable de cet organisme :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :@